

Date d'émission 27-avr.-2011

Date de révision 20-août-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit W4E-4GX-EX THERMOPLASTIC

Code du Produit 884255

Utilisation recommandée Peinture de signalisation routière

Technologie du produit Thermo

Adresse Fournisseur

Ennis-Flint
5910 North Central Expressway
Suite 1050
Dallas TX 75206
Tél. : 800 331-8118
800 331-8118 (pour des demandes techniques)

Téléphone en cas d'urgence chimique Chemtrec 800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des urgences

Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire
Peut provoquer une diminution de la capacité respiratoire et des atteintes aux poumons
Risque de cancer

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

Aspect blanc État physique Granuleux. Odeur sans odeur

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

Yeux

Risque d'irritation. Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures.

Peau

Risque d'irritation. Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures.

Inhalation

L'inhalation des concentrations élevées peut causer l'irritation du système respiratoire
L'inhalation excessive de vapeurs du produit en fusion peut causer une irritation du nez et de la gorge ainsi qu'une dépression du système nerveux caractérisée par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, une démarche titubante, de la confusion et une perte de conscience. Le produit en fusion ne dégage pas de fumées toxiques ou nocives pour la santé ou les biens.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

Effets chroniques

La surexposition par inhalation à de la silice cristalline libre peut causer une lésion pulmonaire différée, y compris une silicose, une maladie pulmonaire invalidante et potentiellement mortelle. La silice cristalline (quartz) a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérogène connu pour l'homme (groupe 1). Le dioxyde de titane a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérogène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation.

Conditions médicales aggravées Troubles respiratoires. Poumons.

Danger pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Limestone	1317-65-3	30-60
Verre	65997-17-3	30-60
Paraffine (cire de)	8002-74-2	10-30
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	7-13
Silice cristalline	14808-60-7	1-5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Le contact avec des substances fondues nécessite une assistance médicale immédiate.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de brûlure, refroidir immédiatement la peau affectée avec de l'eau froide, aussi longtemps que possible. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à la peau. La séparation de la substance fondue et resolidifiée d'avec la peau nécessite une assistance médicale. En cas de brûlure à la suite d'un contact avec le produit en fusion, éloigner le patient de la source de chaleur. Retirer les vêtements et accessoires brûlés, y compris les chaussures, les bottes et les bijoux. Rincer la brûlure avec de l'eau ou une solution saline jusqu'à ce que la température de la peau redevienne normale. Couvrir le patient d'un drap propre et sec. Ne pas tenter de retirer le thermoplastique brûlé de la peau, car de graves lésions de la peau pourraient s'ensuivre. Ne pas utiliser de glace. Effectuer un examen primaire. S'il y a lieu, transporter le patient à l'urgence.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Protection pour les secouristes S'assurer que le personnel médical est conscient de (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Ininflammable.

Point d'éclair > 500 °F

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune.

Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Danger pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Précautions individuelles X

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter la formation de poussière. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Ne pas chauffer à plus de 260 °C (500 °F) dans un contenant fermé. S'il est chauffé à plus de 260 °C (500 °F), ce produit peut entraîner une vaporisation instantanée. Un équipement de protection adéquat doit être porté lors du mélange et de l'application de ce produit. Le sac thermoplastique peut être dangereux lorsqu'il est vide en raison de la présence de résidus du produit. Par conséquent, ne pas réutiliser le contenant pour y ranger de la nourriture, des vêtements ou des produits destinés à la consommation humaine ou animale, ou bien des produits qui pourraient entrer en contact avec la peau. Respecter toujours les mises en garde de sécurité et manipuler les contenants comme s'ils étaient pleins. Le sac thermoplastique peut fondre et faire partie du mélange fondu à la température d'application.
Entreposage	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Limestone 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Verre 65997-17-3	TWA: 1 fiber/cm ³ respirable fibers: length >5 µm, aspect ratio ≥3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction	-	
Paraffine (cire de) 8002-74-2	TWA: 2 mg/m ³	(vacated) TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable fraction	30/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, Total Dust; 250/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA, respirable fraction; 10/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, respirable TWA: 0.1 mg/m ³ (vacated)	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Mesures d'ordre technique

Douches, douches oculaires et systèmes de ventilation Local exhaust ventilation as necessary to maintain exposures to within applicable limits.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Il est recommandé de porter un écran facial pour manipuler un produit fondu.

Protection de la peau et du corps

Gants de protection. Il est requis de porter des chemises à manches longues lors de la manipulation de substances fondues.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc.	Odeur	sans odeur.
Seuil de l'odeur	Sans objet	État physique	Granuleux
pH	Sans objet		
Point d'éclair	> 500 °F	Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet	Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point/intervalle de fusion	95-120 °C / 203-248 °F		
		Limites d'inflammation dans l'air	Sans objet
Limites d'explosivité	Sans objet		
Densité	1.7-2.3	Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau.
Solubilité	Sans objet	Taux d'évaporation	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet	Densité gazeuse	Sans objet
VOC (g/l)	0		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Conditions à éviter	Éviter toute formation de poussière Sources d'inflammation - chaleur, étincelles et flammes nues.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx). Acide maléique.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.

Inhalation Depending on the type of handling and use (e.g. grinding, drying), airborne respirable dust may be generated. Prolonged and/or massive inhalation of this dust may be harmful.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Paraffine (cire de)	> 3750 mg/kg (Rat)	> 3600 mg/kg (Rabbit)	-
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		> 6820 mg/m ³
Silice cristalline	500 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Toxicité chronique La surexposition par inhalation à de la silice cristalline libre peut causer une lésion pulmonaire différée, y compris une silicose, une maladie pulmonaire invalidante et potentiellement mortelle. La silice cristalline (quartz) a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérogène connu pour l'homme (groupe 1). Le dioxyde de titane a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérogène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation.

Cancérogénicité Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l' IARC en tant qu'agents cancérogènes pour l'homme (Groupe I), probablement cancérogènes pour l'Homme (Groupe 2A) ou potentiellement cancérogène pour l'homme (Groupe 2B)

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Verre		Group 3		
Titane (dioxyde de)		Group 2B		X
Silice cristalline	A2	Group 1	Known	X

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 – Agent cancérogène suspecté chez l'Homme

A4 - Ne peut être classifié comme un agent cancérogène pour les humains

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

NTP : (National Toxicity Program)

Connu – Cancérogène connu

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Effets sur l'organe-cible Appareil respiratoire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides.
US EPA Numéro de déchet	Sans objet

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé (Produit comme expédié)
Nom d'expédition	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Product in use)
Description	ELEVATED TEMPERATURE MATERIAL, LIQUID, N.O.S.(COMPOUND PAVEMENT MARKING), 9, UN 3257, III. (Product in use)
TDG	non réglementé
MEX	non réglementé
ICAO	non réglementé
IATA	non réglementé
IMDG/IMO	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Tous les composants sont inscrits dans l'inventaire TSCA.
LIS	Tous les composés sont inscrits à la LIS ou la LES.
ENCS	indéterminé
Chine	indéterminé
KECL	indéterminé
PICCS	indéterminé
AICS	indéterminé

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Silice cristalline	14808-60-7	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Limestone	X	X	X		X
Titane (dioxyde de)	X	X	X	-	X
Paraffine (cire de)	X	X	X	-	X
Silice cristalline	X	X	X	-	X

Règlements internationaux

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Limestone		Mexico: TWA 10 mg/m ³ Mexico: STEL 20 mg/m ³
Paraffine (cire de)		Mexico: TWA= 2 mg/m ³ Mexico: STEL= 6 mg/m ³
Titane (dioxyde de)		Mexico: TWA= 10 mg/m ³ Mexico: STEL= 20 mg/m ³
Silice cristalline		Mexico: TWA= 0.1 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matières très toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par	Bonne gestion des produits 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1 800 572-6501
Date d'émission	27-avr.-2011
Date de révision	20-août-2012
Note sur la révision	Sections de la FS mises à jour: 1, 2, 4, 7, 9

Clause de non-responsabilité

The information provided on this SDS is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication and it does not purport to be all inclusive and shall be used only as a guide. We urge each customer or recipient of this SDS to study it carefully to become aware of and understand the potential hazards associated with the product. The information given is designed only as a guide for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release and is not to be considered a warranty or quality specification. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other material or in any process, unless specified in the text. Any use of the product not in conformance with this SDS or in combination with any other product or process is the responsibility of the user. Customary precautionary measures for handling chemicals should be followed. Keep away from foodstuffs, beverages and feed. Wash hands before breaks and at the end of work. Remove all soiled and contaminated clothing immediately.

Fin de la fiche technique santé-sécurité